



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 7 / 0 9 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 2 7 / 0 9 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023\_7454

### 1 Intitulé du projet

Réalisation d'un centre avec des équipements sportifs ou de loisirs et aménagements associés sur la commune de St Quentin La Motte Croix au Bailly (80).

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

MED IN PICARDIE

Raison sociale

SC

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

SC

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

MEDRINAL

Prénom(s)

Marie et Gilles

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44-d	Création d'un centre de loisirs et aménagements associés sur la commune de St Quentin La Motte Croix au Bailly

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour objectif la construction d'un centre de loisirs sportifs à l'angle de la rue Trinvil et la RD 925 à Saint Quentin La Motte La Croix au Bailly. Les activités sportives exercées prévues sont : le padel, le foot à 5 vs 5, le beach-volley, le fun escalade et le badminton. La capacité d'accueil du bâtiment sera inférieur à 200 personnes. Le projet est établi à partir des contraintes techniques des activités principales qui seront pratiquées :

- Padel : terrain 20m x 10m x 9m ht
- Foot à 5 vs 5 : terrain 20m x 30m
- Escalade : hauteur 8m

Ainsi qu'une grande halle de 108mx 30m pour la pratique des activités sportives avec un accès parking depuis la rue de Trinvil.

L'aspect extérieur des matériaux est :

- Les façades sont en bardage et béton désactivé d'une couleur Gris / Blanc / Bleu.
- Les couvertures sont composées de matériaux étanches de couleur gris foncé.
- Les menuiseries extérieures sont en aluminium laqué d'une couleur gris foncé.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de pouvoir accueillir un effectif de personnes inférieure à 200 personnes pour leur permettre de pratiquer une activité sportive.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Voir annexe 2 notice de sécurité

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En cas de cessation des activités sportives, le bâtiment pourra facilement être exploité en bâtiment artisanal ou industriel, après enlèvement des équipements sportifs.

En cas de démolition, tous les matériaux mis en œuvre pourront faire l'objet de recyclage ou évacuation en centre de traitement agréé sans pollution.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
La surface globale de la parcelle du projet	0,762 hectares
Le nombre de place de stationnement	41 places
La surface du bâtiment	4119.36 m <sup>2</sup>
La surface enherbée	1965 m <sup>2</sup>
La surface voirie	1455 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

##### Communes traversées :

Le projet se trouve uniquement sur la commune de Saint Quentin la Motte Croix au Bailly

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

UFC : Il s'agit d'une zone à vocation d'activités artisanales et commerciales dans laquelle sont admis les commerces, bureaux et entrepôts liés aux activités artisanales et commerciales.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à 650 mètres du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 "VALLÉES DE LA BRESLE, DU LIGER ET DE LA VIMEUSE" (220320033).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope. (source : Géoportail)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le parc naturel régional "Baie de Somme Picardie maritime"

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche se situe à 1,8 kilomètres du projet. Le projet se situe à une altitude de 106m sur un plateau dont la carte géologique indique du limon de plateau et à plus de 2km de la vallée de la Bresle.(source Infoterre)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bien que la commune de Saint Quentin la Motte la Croix au Bailly soit soumise à un PPRN pour un risque de falaise, le projet se trouve à l'extrémité sud de la commune, soit à 4 kilomètres des falaises.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN a été prescrit le 6 juin 2013 et approuvé le 19 octobre 2015.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site ou sur des sols pollués. (source : Géorisque)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux. La ZRE la plus proche se situe à 12 kilomètres. Il s'agit de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection rapprochée le plus proche dont l'eau est destinée à la consommation humaine se situe à 2,4 kilomètres du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se trouve à 2.6 kilomètres du projet. Il s'agit du "Bois de Cise".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site Natura 2000. Le site le plus proche se trouve à 2 kilomètres et il s'agit de la "Vallée de la Bresle" (FR220036).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à 15 km. Il s'agit de la "Pointe du Hourdel et Cap Hornu".

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera raccordé au réseau d'adduction d'eau potable de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 1000 m3 de terre végétale à évacuer.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le centre de loisirs sportifs sera raccordé aux réseaux concessionnaires depuis la rue du Trinvil : - Eau potable - Eaux vannes / eaux usées - Electricité - France Télécom
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va entraîner la disparition d'une parcelle agricole inscrite dans le PLU de la zone.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura2000 la plus proche est trop éloignée pour être impactée par le projet (2km).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain du projet est actuellement en parcelle agricole pour une surface de 0,762 hectares .
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site projet n'est pas concerné par des risques technologiques. Le site technologique le plus proche se situe à 300 m et il s'agit de BREA SYSTEM.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe sur une zone d'un plan de prévention des risques naturels. Il s'agit d'un risque falaise situé à 4km du projet. Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly égard à sa distance des falaises (4 km du terrain concerné)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne la présence temporaire d'engins pour la réalisation du centre de loisir et sa mise en service. Lors de son activité, il y aura la présence des véhicules des clients.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De façon temporaire lors de sa création.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des vibrations pourront être occasionnées lors de la création du projet. Ces incidents seront limités à la durée des travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par des vibrations pouvant venir de l'extérieur. (source : Géorisque).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parkings extérieurs seront éclairés par des candélabres assurant un éclairage réglementaire PMR de 20 lux moyens.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement les EV et EU à raccorder sur le réseau public.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans les réseaux publics

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DIB : Déchets de type ménagers courants.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve sur une parcelle qui est actuellement en activité agricole (0,762 hectares).

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Bien que n'ayant pas d'effets négatifs notables, la société MED'IN PICARDIE mettra en place plusieurs actions pour l'environnement ou la santé humaine :

- Une haie paysagère d'essences locales sera plantée en limite de propriété renforcée par un merlon le long de la Rd 925.
- Un accompagnement paysagé sera réalisé sur le parking.
- En fond de parcelle, un bassin complétera l'aménagement paysager et aura une fonction de bassin de rétention de 250 m<sup>3</sup> et infiltration des eaux de pluies correspondant à un orage décennal.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la taille du projet et de son emprise au sol, de sa situation géographique éloignée des sites naturels et à risque, des aménagements et de sa localisation dans une zone d'activité existante, nous estimons que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

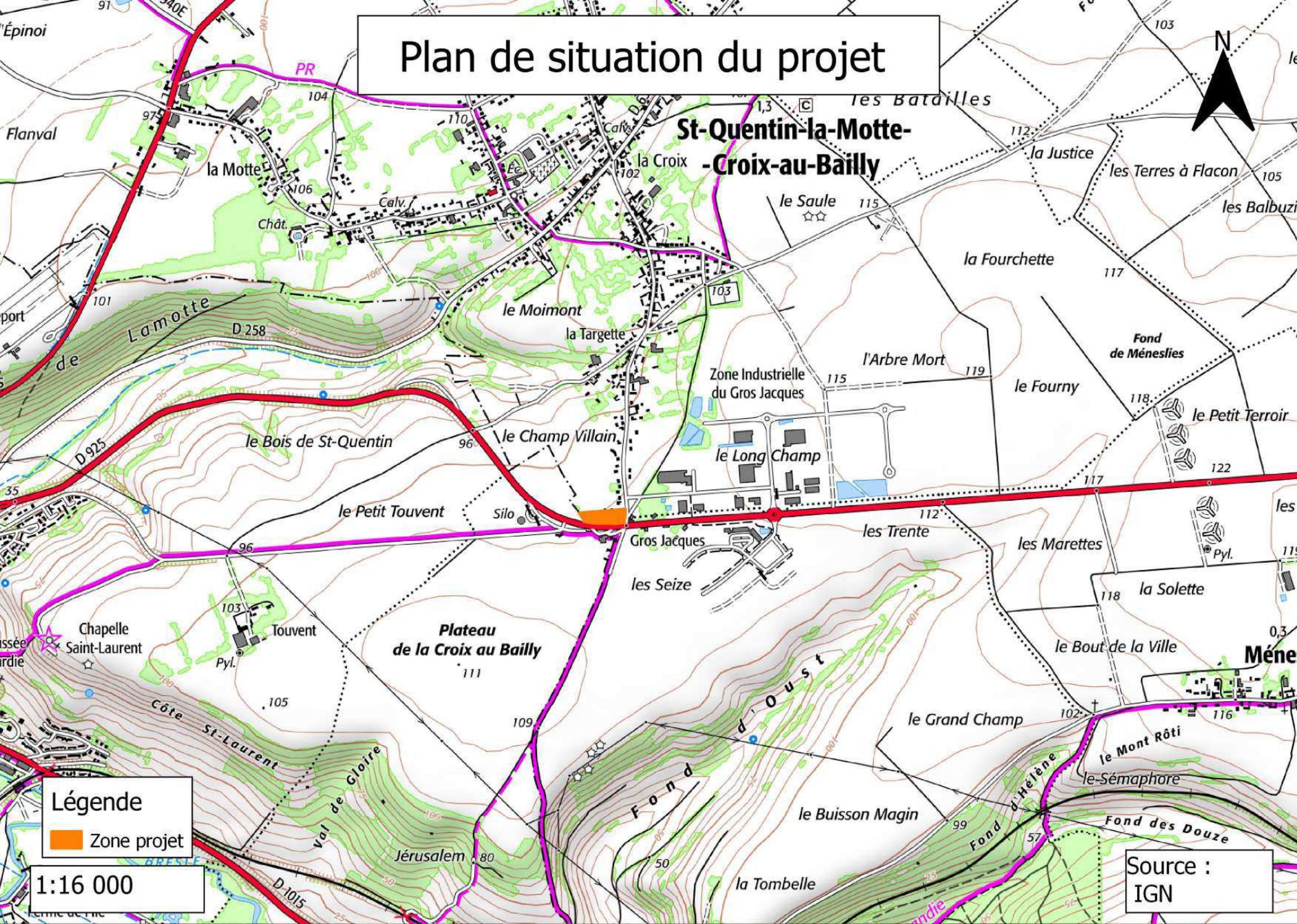
À

Fait le   /   /

**Marie  
Medri  
nal** Signature  
numérique de  
Marie Medrinal  
Date :  
2023.09.12  
16:19:07  
+02'00'

Signature du (des) demandeur(s)

# Plan de situation du projet



St-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly

**Légende**  
Zone projet

1:16 000

Source :  
IGN

Photographies du projet au 1/07/2023





# Plan d'affectation



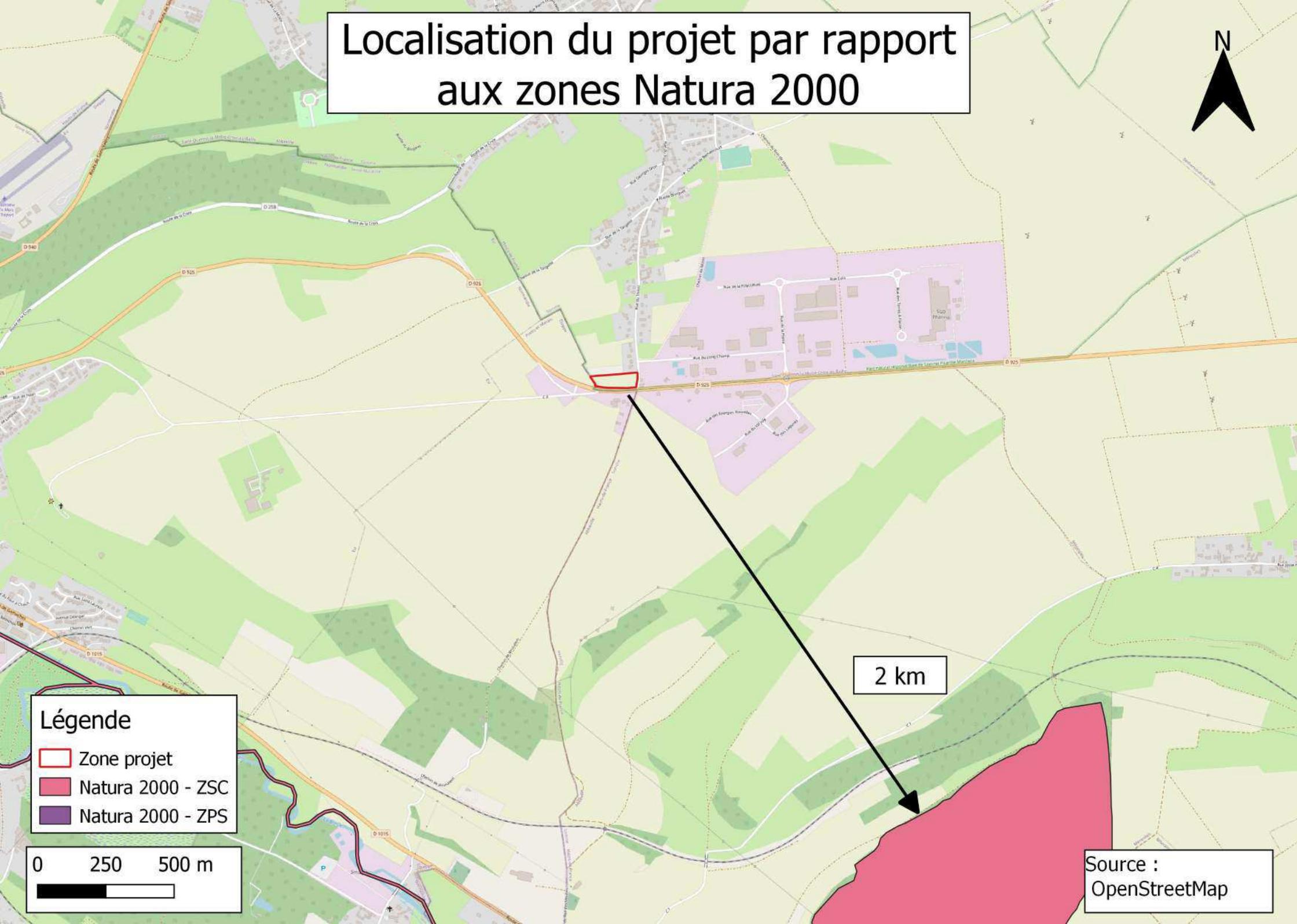
## Légende :

-  Zone projet
-  Tiers
-  parcelles agricoles
-  Friches
-  Routes

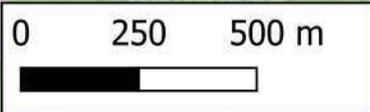
1:2 000

Source :  
Google Satellite

# Localisation du projet par rapport aux zones Natura 2000



- Légende**
-  Zone projet
  -  Natura 2000 - ZSC
  -  Natura 2000 - ZPS



2 km

Source :  
OpenStreetMap

# Localisation des falaises

4 km



Légende :

 Zone projet

0 750 1 500 m

Source :  
Google satellite



**SC MED'IN PICARDIE  
6 Rue Stéphane Longchamps  
76260 EU**

*Nature des travaux :*  
**Construction d'un centre de loisirs sportifs  
Rue de Trinvil  
A SAINT QUENTIN LA MOTTE LA CROIX AU BAILLY - 80880**

*Notice descriptive de sécurité*

**Dénomination de l'établissement :**

Centre de loisirs sportifs « Côte et Sport »

**Adresse principale :**

Rue de Trinvil  
80880 SAINT QUENTIN LA MOTTE LA CROIX AU BAILLY

**Maître d'Ouvrage :**

SC MED'IN PICARDIE  
6 rue Stéphane Longchamps  
76260 EU

**Maîtrise d'œuvre :**

A4 architectes  
24 Rue Sœur Sainte Fideline  
76260 EU

**Organisme de contrôle et missions confiées s'il est déjà choisi :**

Bureau de contrôle :  
En cours de désignation

**Personne à contacter pour obtenir des précisions sur le projet ou solliciter des documents complémentaires :**

M. et Mme MEDRINAL Marie et Gilles  
Tél : 06 64 90 16 01  
Mail : [projetmed7680@gmail.com](mailto:projetmed7680@gmail.com)

## Descriptif des activités envisagées dans l'établissement recevant du public :

	Effectif
Rdc :	
- 1 terrain de foot-salle	25
- 4 terrains de padel	16
- 4 terrains de badminton	16
- 1 terrain de volley-ball	12
- 1 espace polyvalent (ping-pong, jeux d'enfants, ...)	30
- 1 espace escalade	15
- 1 salle d'accueil de groupes	30
- 1 zone détente / bar et accompagnement kitchenette dont la puissance Electrique est > 20Kw	20
<b>Effectifs Rdc</b>	<b>153</b>
- Vestiaires / sanitaires / rangements	
Etage :	
- 1 zone détente / bar / espace jeux	30
- 2 bureaux	8
<b>Effectif étage</b>	<b>38</b>
<b>Effectif total</b>	<b>191</b>
Dont encadrement 12 personnes.	

Compte tenu de l'effectif, le classement proposé est type X - 5<sup>ème</sup> catégorie.

## Descriptif des travaux :

- Structure métallique apparente sur fondations en béton armé
- Couverture en étanchéité multicouche sur isolant en laine de roche et bac acier avec châssis de désenfumage à déclenchement par fusibles correspondant à 1% de la surface de la halle d'activités sportives.
- Mise en place d'un écran de cantonnement au centre du bâtiment.
- Bardage double peau comportant :
  - o 1 plateau intérieur en acier laqué
  - o 1 isolant en laine de verre
  - o 1 bac extérieur en acier laqué
- Parements en panneaux béton (non porteur)
- Menuiseries extérieures en aluminium laqué avec vitrages feuilletés pour toutes les zones situées à une hauteur  $\leq 1,00m$  et toutes les portes
- Cloisons en placoplâtre sur ossature métallique avec isolation en laine de verre avec 1 degré CF 1/2h pour :
  - o Rangements
  - o Kitchenette
  - o Blocs vestiaires / sanitaires
- Portes plaines avec un degré CF ¼ h pour
  - o Rangements
  - o Kitchenette
  - o Blocs vestiaires / sanitaires
- Cloisons et portes vitrées entre étage et halle sportive avec ossature aluminium et vitrage feuilleté.
- Installation électrique conforme aux normes et règles en vigueur qui fera l'objet d'un contrôle par un organisme de contrôle agréé.

- Eclairage de secours conforme aux normes et règles en vigueur par blocs phares et blocs autonomes indiquant les sorties qui fera l'objet d'un contrôle par un organisme agréé.
- Chauffage :  
La halle sportive et la zone détente RdC ne seront pas chauffées.  
Ne seront chauffés :
  - o Au RdC : les vestiaires / sanitaires ; accueil de groupe
  - o A l'étage : l'ensemble des locaux excepté la mezzanine et l'escalier
 Les locaux seront chauffés par des radiateurs à eau chaude à partir d'une pompe à chaleur à énergie électrique < 50 kw
- Matériaux de finition
  - o Plafonds : M1 minimum
  - o Murs : M2 minimum
  - o Sol : M0
- Mobilier et équipements sportifs agréées dans le respect des normes et règles en vigueur

### **Dégagement**

- Etage : 2 escaliers de 1,40 m de large
- RdC : 4 issues de 0,90m de large  
1 issue de 1,40 m de large

### **Moyens de secours**

- L'établissement sera accessible aux véhicules de secours incendie par une voie carrossable répondant aux normes
- Voirie  $\geq 3,50$  m
  - Rayon  $\geq 11$ m avec surlargeur
  - Résistance structure  $\geq 13T$  à l'essieu

### **Défense incendie**

- Existence d'un hydrant d'un débit  $\geq 60$ m<sup>3</sup>/h pendant 2 heures et avec une pression  $\geq 1$  bar situé à moins de 150 m de l'établissement.
- Mise en place d'extincteurs suivant les normes en vigueur
- Plans d'évacuations affichés dans l'établissement
- Alarme incendie conforme aux normes en vigueur et faisant l'objet d'un contrôle par le bureau de contrôle et raccordement au téléphone urbain

Je soussigné, M. et Mme Gilles et Marie MEDRINAL, représentant la SC MED'IN PICARDIE, Maître d'ouvrage, m'engage à respecter les dispositions édictées dans la présente notice et m'engage à respecter les règles générales de construction, prise en application du chapitre 1<sup>er</sup> du titre 1<sup>er</sup> et du livre 1<sup>er</sup> du Code de la Construction et de l'habitation.

A EU, le 10 Juillet 2023

Le Maître d'Ouvrage,  
SC MES'IN PICARDIE

Le Maître d'Oeuvre  
E. KARDOUS